Mail reçu le 03/09/2022 à 15h54

Bonjour Mr le Commissaire Enquêteur,

J'émets bien évidemment un avis favorable pour ce programme de rechargement en sable du littoral sud de Soulac sur la période 2023 - 2032.

Il faut impérativement sauver les habitations situées au niveau de la plage sud ainsi que la route départementale reliant le centre de Soulac à l'Amélie.

Cependant :

ces rechargements en sable constituent un puits sans fonds et il y a lieu d'engager en parallèle des travaux (nouvel épi ou autre) visant à stabiliser de manière plus pérenne le trait de cote.

Cordialement.

François LARROQUE